

Antennes 31 et les Amis de la Terre vous invitent à une conférence-débat :

le mercredi 17 avril à 20h30
Salle du Sénéchal, rue de Rémusat, Toulouse

**Les champs électromagnétiques :
une question de santé publique
au travail..... comme ailleurs**

Prévenir les risques et se protéger

Par ordre d'intervention:

- **Dr Patrick LAVASSO**, médecin : Impact des ondes sur le vivant
- **Marc KHANNE**, réalisateur : Témoignage après deux ans d'enquête auprès de personnes électrohypersensibles
- **Claude CANCEL**, préventeur : Code du travail et prévention des risques professionnels
- **Dr Jean-Frédéric DELBART**, médecin du travail

Une large place sera laissée au débat

antennes-relais

téléphones sans fil (DECT) compteurs 'intelligents'

BLUETOOTH
téléphones portables



WI-FI

Santé au travail: des syndicalistes sensibles aux effets des ondes électromagnétiques

Nous, syndicalistes signataires, constatons depuis plusieurs années que l'exposition croissante et permanente des travailleurs à des champs électromagnétiques à micro-ondes pulsées dans leur cadre professionnel et sur leur lieu de travail (antennes-relais, Bluetooth, compteurs intelligents, téléphonie DECT et téléphonie mobile, RFID, WIFI, etc.) entraîne pour leur santé des conséquences de plus en plus significatives et parfois même dramatiques.

Cela a pour corollaires, des conditions de travail dégradées et, suivant les cas, de forts risques d'arrêt pour maladie, des pathologies chroniques, une incapacité de travail, l'invalidité ou le handicap, des affections de longue durée, l'inaptitude, etc. Sans parler des démissions contraintes ou des licenciements...

Tous les milieux de travail et secteurs d'activité professionnelle, accueillant parfois des publics fragiles (enfants, malades, femmes enceintes, personnes âgées, etc.) semblent être touchés par les méfaits sanitaires de certaines ondes électromagnétiques

En conséquence, nous syndicalistes, demandons:

- Aux élus, aux pouvoirs et organismes publics français et de suivre les recommandations internationales en vue de limiter au maximum l'exposition des travailleurs aux effets sanitaires nocifs des Champs Electro-Magnétiques (CEM).
- Aux autorités médicales françaises et en particulier à la Médecine du Travail de prévenir et de prendre en compte ces nouvelles pathologies environnementales liées aux CEM
- Aux employeurs d'adopter un principe de prévention pour prévenir les effets toxiques des CEM, notamment en privilégiant les technologies filaires aux technologies et infrastructures sans fil. Aux travailleurs français de s'informer au sujet des graves dangers sanitaires auxquels ils sont de plus en plus exposés dans l'exercice de leur métier et de se rapprocher de l'organisation syndicale de leur choix pour traiter la question
- A nos collègues syndiqués de se saisir avec la plus grande vigilance de la question des CEM dans le cadre des Instances Représentatives du Personnel, en particulier au sein du Comité d'Hygiène et Sécurité du Travail (CHSCT/CHS)

Signataires (par ordre alphabétique) :

Marc Bagnoli (CGT-Banque de France), Roselyne Bernard (CGT-France Télécom), Jean-François Besançon (FSU-BnF, CHSCT-Bibliothèque Nationale de France), Ida Cohen (CGT, CHS Services Informatiques Ville de Paris), Loïc Daguzan (CGT-Banque de France), Agnès Dutrévis (CGT, CHS-Affaires Culturelles Ville de Paris), Vincent Garnier (CGT-France Télécom), Jean-Marc Larchey (SUD-France Télécom), Gaël Legrand (SUD-Musées Ville de Paris), Alain Paulien (CGT-France Télécom), Jean-Pierre Pichotin (CGT-France Télécom), Bertrand Pieri (CGT-Affaires Culturelles Ville de Paris), Dominique Quénéhen (CGT-Musées Ville de Paris), Xavier Regibaud (CGT-France Télécom), Philippe Rubio (CFDT-France Télécom), Olivier Vô-Tân (FSU-BnF, CHSCT-Bibliothèque Nationale de France),

Etienne CENDRIER
Porte-Parole national